



# CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte  
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE  
D'ÉPARGNE**  
Auvergne Limousin

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

**TVA** Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région vigueur au 01/01/2024.

Ce document est complété des conditions et tarifications des opérations et services bancaires précisés dans les Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme.

**Retrouvez l'ensemble  
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :  
[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**

# SOMMAIRE



## 1 BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1.1. Compte courant et services associés ..... 06
- 1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées ..... 09
- 1.3. Gestion de trésorerie ..... 12
- 1.4. Opérations de paiement et d'encaissement ..... 13
- 1.5. Dates de valeur (jours ouvrés) .. 19
- 1.6. Instruments de paiements ..... 19
- 1.7. Solutions d'encaissement ..... 21

## 2 LES FINANCEMENTS



- 2.1. Cycle d'exploitation ..... 25
- 2.2. Engagements par signature ..... 27
- 2.3. Financement des investissements ..... 27
- 2.4. Financement des opérations immobilières ..... 29
- 2.5. Financement locatif..... 29
- 2.6. Couverture de taux..... 30

## 3 LES PLACEMENTS



- 3.1. Épargne bancaire ..... 31
- 3.2. Épargne financière ..... 31
- 3.3. Comptes titres ..... 32

## 4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



- 4.1. Ingénierie sociale ..... 34
- 4.2. Ingénierie financière ..... 36
- 4.3. Ingénierie immobilière ..... 36
- 4.4. Neobusiness ..... 37
- 4.5. Banque de l'Orme ..... 37
- 4.6. Ingénierie environnementale .... 37

## 5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



- 5.1. Tenue de compte ..... 38
- 5.2. À destination de l'étranger - import ..... 38
- 5.3. En provenance de l'étranger - export ..... 40
- 5.4. Financements à l'international .. 42
- 5.5. Échanges de données informatisées..... 42
- 5.6. Opérations de change..... 42
- 5.7. Change manuel ..... 42
- 5.8. Offre Coface..... 43
- 5.9. Offre d'accompagnement à l'International..... 43

## 6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Recherche de document..... 44
- 6.2. Opérations juridiques et fiscales ..... 44
- 6.3. Location de coffre-fort..... 44
- 6.4. Jedeclear.com..... 44
- 6.5. IPAIDTHAT ..... 44

## 7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Commission d'intervention ..... 45
- 7.2. Les incidents liés aux chèques .... 45
- 7.3. Les incidents liés aux prélèvements et effets ..... 45
- 7.4. Les incidents liés à la carte bancaire..... 46
- 7.5. Autres incidents ..... 46
- 7.6. Oppositions..... 46

## 8 LEXIQUE



- Lexique ..... 47

## 9 LES NUMÉROS UTILES



- 9.1. Centre de relation clientèle ..... 51
- 9.2. Carte bancaire..... 51
- 9.3. Monétique commerçants..... 51

## 10 RÉSOUDRE UN LITIGE



- 10.1. Procédure de réclamation..... 52
- 10.2. Procédure de médiation ..... 52
- 10.3. Pour toute information complémentaire ..... 53

# 1 BANQUE AU QUOTIDIEN



## > 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

### TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte en euros - ENTREPRISES\* ..... **A partir de 100,00 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte en euros – ECONOMIE SOCIALE, LOGEMENT SOCIAL, IMMOBILIER PROFESSIONNEL\* ..... **A partir de 50,00 €/trimestre**
  - Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ..... **30,00 €/an<sup>(1)</sup>**
- Commission de mouvement
  - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs\* ..... **0,20 %/trimestre**
- Spécificités compte centralisateur sans instrument de paiement (pour les financements d'opérations du marché immobilier professionnel)..... **Nous consulter**
- Service Digital Box ..... **Gratuit<sup>(2)</sup>**
  - Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique <sup>(3)</sup>	Format papier
Relevés mensuels	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Relevés bimensuels		<b>Gratuit</b>
Relevés décennaires		<b>21,70 €/trimestre</b>
Relevés hebdomadaires		<b>35,40 €/trimestre</b>
Relevés journaliers		<b>146,90 €/trimestre</b>

- Autres prestations
  - Frais d'ouverture de compte courant\* ..... **Gratuit**
  - Frais de clôture de compte courant\* ..... **Gratuit**
  - Facture trimestrielle ..... **Gratuit**
  - Édition d'un relevé de compte au guichet ..... **3,85 €/édition**
  - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) ..... **Gratuit**
  - Récapitulatif annuel de frais ..... **Gratuit**
  - Information annuelle aux commissaires aux comptes :
    - Pour la clientèle Grands Comptes (CA > 50 M€ ou budget > 15 M€)..... à partir de **250,00 € TVA**
    - Pour les autres clientèles..... à partir de **150,00 € TVA**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(3) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box ».

\* Pour les clients transférés vers la Banque de l'Orme, il convient de se référer aux « Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme »

- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte (RAFEC) ..... **Gratuit**
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte (RMFEC)..... **Gratuit**
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... **10,00 €/acte de gestion**
- Attestation d'avoir simple pour personnes sous mesure de protection ..... **8,00 €/attestation**
- Mobilité bancaire
  - Domilis Pro ..... **Gratuit**

### BON À SAVOIR :

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable\*.....à partir de **200,00 €/an TVA**

### BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

### SERVICES BANCAIRES DE BASE ..... **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA<sup>(1)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.

(1) Hors virement instantané.

\* Pour les clients transférés vers la Banque de l'Orme, il convient de se référer aux « Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme »

- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

#### FORFAIT ESSENTIEL ASSO comprenant :

chéquier, relevé de compte mensuel, frais de tenue de compte, carte Visa Business à Débit Différé, CE Net Comptes, accès Espace Asso (offre Entraînement), assurances des Moyens de Paiements, découvert autorisé plafonné à 500 €, option Eparix/Eparplus

- Cotisation au forfait Essentiel Asso ..... **18,00 €/mois**
- Options complémentaires ..... **Nous consulter**

#### FORFAIT ESSENTIEL ECONOMIE SOCIALE - (Fin de commercialisation), comprenant :

chéquier, relevé de compte mensuel, frais de tenue de compte, assurances des Moyens de Paiements, option avec découvert autorisé plafonné à 500 €, option Eparix/Eparplus

- Cotisation au forfait Economie Sociale ..... **20,00 €/trim.**
- Options Carte Visa Business (en supplément) ..... **7,00 €/trim**

#### FORFAIT SATELLIS AUTONOMIE PLUS – Réservé aux personnes sous mesure de protection, comprenant :

Assurance des moyens de paiement, service opposition, Satellis assurance, Eparix/Eparplus, frais de tenue de compte, relevé multi-produits, synthèse individuelle des comptes détenus à destination du Juge des Tutelles, service chéquier, refabrication de la carte de retrait (1 fois/an), réédition du code confidentiel de la carte de retrait (1 fois / an), un chèque de banque par an, option

- Avec carte Nomea ou Equilibra ..... **2,75 €/mois**
- Avec carte Visa Classic à contrôle de solde systématique ..... **4,50 €/mois**
- Option AlertEcoreuil ..... **Inclus**

## > 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

### BANQUE À DISTANCE

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

#### BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien<sup>(1)</sup>.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

- CE NET Comptes
  - Abonnement au service de banque à distance ..... **12,00 €/mois**
  - Option bourse ..... **Inclus**
  - Option comptes de filiales<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**
  - Frais d'intervention (gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse) ..... **Nous consulter TVA**
  - Demande d'ajout de RIB (en agence ou par téléphone) ..... **12,00 €**
  - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires ..... **Gratuit**
  - Frais de modification du contrat d'abonnement ..... **12,00 €**
- CE net Secteur Public
  - Abonnement ..... **Gratuit**
- Webprotexion

#### DÉFINITION :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement ..... **Gratuit**
- Demande d'ajout de RIB (en agence ou par téléphone) ..... **12,00 €**
- Lecteur de carte à puce (conditions d'accès protégées) ..... **10,00 €/lecteur TVA**
- Souscription de carte Secur@ccès ..... **10,00 €/an TVA**

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).  
(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

■ PULCEO Connect ..... Nous consulter **TVA**

**BON À SAVOIR :**

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Frais de mise en place .....	<b>60,00 €</b>
- Abonnement .....	<b>9,00 € / mois TVA</b>
- Abonnement avec PULCEO.FR .....	<b>4,50 € / mois</b>
- Gestion du risque commercial .....	<b>10,00 € / mois TVA</b>
- Avenant .....	<b>12,00 €</b>

■ CE NET Remises<sup>(1)\*</sup>

**BON À SAVOIR :**

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service .....	<b>50,00 € TVA</b>
- Abonnement au service .....	<b>A partir de 35,00 €/mois<sup>(2)</sup></b>
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe .....	<b>Nous consulter</b>
- Frais de modification sur l'abonnement .....	<b>12,00 €</b>

**CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)**

**BON À SAVOIR :**

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

**BON À SAVOIR :**

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

■ PULCEO

- Frais de mise en place du service .....	<b>À partir de 300,00 € TVA</b>
- Abonnement PULCEO.FR + EBICS incluant trois banques .....	<b>80,00 €/mois* TVA</b>
- Option par banque supplémentaire .....	<b>10,00 €/mois/banque TVA</b>
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PULCEO mobile élargi, service Diamond, ...) .....	<b>Nous consulter TVA</b>
- Service E-facturation <sup>(1)</sup> .....	<b>Nous consulter</b>
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA .....	<b>Nous consulter</b>
- Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes) .....	<b>Nous consulter</b>
- Service Diamond (via API) .....	<b>Nous consulter TVA</b>
- Gestion du risque commercial .....	<b>Nous consulter</b>

■ EBICS

- Frais de mise en place du service .....	<b>50,00 € TVA</b>
- Abonnement au service .....	<b>À partir de 40,00 €/mois* TVA</b>

■ SWIFTNet

- Frais de mise en place du service .....	<b>95,00 € TVA</b>
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct .....	<b>110,00 €/mois TVA</b>
- Abonnement mensuel services FIN .....	<b>110,00 €/mois TVA</b>

■ Pe SIT

- Frais de mise en place du service .....	<b>95,00 €/mois TVA</b>
- Abonnement mensuel .....	<b>110,00 €/mois TVA</b>

■ Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte .....	<b>Nous consulter</b>
- Relevés :	
- Le relevé intraday (format camt052 ou MT942) .....	<b>20,00 €/mois/compte</b>
- Le relevé de frais (format camt86) .....	<b>Nous consulter</b>
- Format CFONB .....	<b>0,07 €/écriture</b>
- Format Xml .....	<b>0,11 €/écriture</b>
- Format MT940 .....	<b>Nous consulter</b>
- Accès multiple tout protocole .....	<b>Nous consulter</b>
- Outil de gestion de mandat de prélèvement SEPA .....	<b>Nous consulter TVA</b>
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes .....	<b>Nous consulter TVA</b>
- Services complémentaires .....	<b>Nous consulter</b>
- Suivi SWIFT GPI .....	<b>5,00 €/mois TVA</b>
- Représentation automatique des impayés .....	<b>Nous consulter TVA</b>

(1) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

(2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

\* Pour les clients transférés vers la Banque de l'Orme, il convient de se référer aux « Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme »

(1) Sous réserve de disponibilité.

\* Pour les clients transférés vers la Banque de l'Orme, il convient de se référer aux « Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme »

## SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

**BON À SAVOIR :**

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles<sup>(1)</sup>, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile<sup>(2)</sup>.

■ Secur'Pass .....	<b>Gratuit</b>
■ Certificat électronique	
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans).....	<b>182,30 € TVA</b>
■ Certificat dans le Cloud.....	<b>Nous consulter TVA</b>
■ Certificat 3 Skey (valable 3 ans).....	<b>110,00 € TVA</b>
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées).....	<b>10,00 €/par lecteur TVA</b>
- Carte secur@ccès .....	<b>10,00 €/an TVA</b>
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque.....	<b>38,00 € TVA</b>
- Frais de refabrication carte secur@ccès <sup>(3)</sup> .....	<b>11,00 € TVA</b>
- Frais de demande de réédition de code confidentiel .....	<b>8,00 € TVA</b>

## &gt; 1.3. GESTION DE TRÉSORERIE

## CENTRALISATION DES RECETTES

- Integral Cash Recette..... **Nous consulter**

**DÉFINITION :**

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

## CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

- Integral Cash Pooling ..... **Nous consulter TVA**

**DÉFINITION :**

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

- Cash Pooling GROUPE ..... **Nous consulter TVA**

**DÉFINITION :**

- Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

## &gt; 1.4. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

**DÉFINITIONS :** les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

**DÉFINITIONS : les prélèvements SEPA**

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

**BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE**

**J** = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

**Jour ouvré bancaire** : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

**Jour ouvrable** : jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

**OPÉRATIONS DE PAIEMENT**

- Chèques
  - Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
  - Frais d'émission d'un chèque de banque..... **16,00 €**
- Retraits d'espèces
  - Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- En euros
 

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

  - Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
  - Dans un autre établissement (frais par opération pour les opérations facturées) :
    - Avec une carte Visa Business ou Visa Business à contrôle de solde :
      - Jusqu'à 2 retraits dans le mois..... **Gratuit**
      - A partir du 3<sup>ème</sup> retrait par mois ..... **1,00 €**
    - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum ..... **Gratuit**
- En devises
  - Commission fixe par acte ..... **3,45 €**
  - Commission proportionnelle (frais par opération pour les opérations facturées)... **2,95%**
- Paiements par carte
  - En euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**
  - En devises ou en euros hors zone euro :
    - Commission proportionnelle..... **2,95 %**
    - Avec un maximum de perception par transaction ..... **6,85 €**

## ■ Virements

	Centre d'Affaires	Banque à distance	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	<b>5,10 €</b>	<b>0,18 €<sup>(1)</sup></b>	<b>0,18 €<sup>(1)</sup></b>
Virement SEPA instantané vers une autre banque en fonction des montants : - 0 € - 5 000 € - 5 001 € - 30 000 € - 30 001 € - 100 000 €	<b>5,10 € + 1 €</b> <b>5,10 € + 3 €</b> <b>5,10 € + 10 €</b>	<b>1,00 €<sup>(1)</sup></b> <b>3,00 €<sup>(1)</sup></b> <b>10,00 €<sup>(1)</sup></b>	
Virement SEPA jour			<b>0,50 €</b>
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			<b>0,80 €</b>
Virement SEPA Tutelle	<b>4,20 €</b>	<b>0,18 €</b>	<b>0,18 €</b>
Virement tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	<b>16,20 €</b>	<b>10,10 €</b>	<b>10,10 €</b>
Virement SCT Accélééré			<b>0,60 €</b>
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	<b>1,50 €</b>	<b>0,18 €<sup>(1)</sup></b>	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Virement de trésorerie France et Union Européenne	<b>16,20 €</b>		<b>10,10 €</b>
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	<b>15,70 €</b>		
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Frais de remise confirmés par mail ou fax	<b>12,00 € TVA</b>		

■ Service de protection des virements - lutte contre la fraude<sup>(2)</sup>..... **Nous consulter**

## ■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Paiement d'un prélèvement	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	<b>10,00 €</b>	<b>Gratuit</b>	
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	<b>10,00 €</b>	<b>Gratuit</b>	
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	<b>10,00 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) :			
- Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	<b>18,25 €</b>		
- Modification/annulation d'un mandat dans une liste	<b>Gratuit</b>		

(1) Gratuit avec Webprotexion.  
(2) Sous réserve de disponibilité.

## ■ Contestation/Opposition sur prélèvement

- Refus de tout prélèvement SEPA..... **30,90 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifié..... **20,00 € TVA**

## ■ Autres frais sur prélèvement

- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA..... **20,00 €**

## ■ Effets de commerce

- Bon à payer
  - Sans la convention de « Paiement Sauf Désaccord »..... **5,20 €**
  - Avec la convention de « Paiement Sauf Désaccord »..... **Gratuit**
- Frais de prorogation, de restitution, de réclamation..... **20,50 €**
- Avis de sort..... **20,50 €**
- Rejet de LCR..... **20,50 €**
- Autres opérations..... **Gratuit**

## OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Remises d'espèces en agence..... **Gratuit**
  - Prestations particulières..... **Nous consulter**
  - Service dépôt Securexpress<sup>(1)</sup> toutes options
- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle<sup>(2)</sup>
  - Service de dépôt Securexpress<sup>(1)</sup>..... **27,00 €/trimestre**
  - Assurance<sup>(3)</sup> recette-dépôt..... **27,40 €/an**
  - Cotisation carte de dépôt Securexpress..... **Gratuit**
  - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication..... **13,50 €/carte**
  - Frais d'opposition sur carte Securexpress..... **Gratuit**
  - Réédition code confidentiel sur carte Securexpress..... **10,50 € TVA**
- Remise d'espèces hors agence
  - Service de ramassage des fonds..... **Sur devis**
- Chèques
  - Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**  
Date de valeur = J + 1 ouvré<sup>(4)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Télécollecte de chèques
  - Télécollecte images chèques..... **Nous consulter**

(1) Securexpress est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

## TLMC ..... Nous consulter

### DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

## CHPR ..... Nous consulter

### DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

- Virements
  - Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
  - Réception de virement de trésorerie euro zone euro ..... **Gratuit**
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA
  - Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) ..... **35,00 € TVA**

	Centre d'Affaires	Banque à distance	Télétransmission
Émission d'un prélèvement SEPA permanent :			
- Frais de mise en place d'un échéancier	<b>10,00 €/ opération</b>		
- Frais modification/suppression d'un échéancier	<b>10,00 €/ opération</b>		
- Frais par prélèvement SEPA émis	<b>0,30 €/ opération</b>		
Émission de prélèvement SEPA CORE	<b>7,00 €/ opération</b>	<b>0,25 €/ opération</b>	<b>0,25 €/ opération</b>
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	<b>10,00 €/ opération</b>	<b>0,29 €/ opération</b>	<b>0,29 €/ opération</b>
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	<b>0,60 €</b>	<b>0,60 €</b>	<b>0,60 €</b>

- Interventions et demandes particulières
  - Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier. **20,00 €**

### ■ Effets de commerce

	Support papier	Télétransmis
Frais par effet	<b>5,20 €</b>	<b>0,32 €</b>
Remise d'effets confirmée par signature électronique	-	<b>Gratuit</b>

- Autres
  - Effet restitué ..... **20,50 €**
  - Acceptation, modification, prorogation ..... **20,50 €**
  - Réclamation ..... **20,50 €**
  - Avis de sort ..... **20,50 €**
  - Effet remis à l'encaissement revenu impayé ..... **20,50 €**
  - Changement de domiciliation ..... **Nous consulter**
  - Autres opérations ..... **Nous consulter**
- Services SEPAmail
  - Vérification de coordonnées bancaires (Offre Diamond) ..... Nous consulter **TVA**

## > 1.5. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	<b>J</b>	<b>J</b>
Chèques compensables en France <sup>(1)(2)</sup>	<b>J + 1<sup>(2)</sup></b>	<b>J</b>
Virement	<b>J</b>	<b>J</b>
Prélèvement	<b>J</b>	<b>J</b>
Effet à l'encaissement remis au moins 10 jours calendaires avant l'échéance	<b>Date d'échéance + 4 jours calendaires<sup>(3)</sup></b>	
Effet à l'encaissement remis moins de 10 jours calendaires avant l'échéance	<b>Date d'échéance + 14 jours calendaires<sup>(3)</sup></b>	

## > 1.6. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

### CHÈQUES

- Lettres-chèques ..... **Nous consulter**
- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires ..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulières) ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Chéquier	Carnet de remise de chèque
Envoi simple	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Envoi en recommandé avec AR	<b>7,10 €</b>	-

- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence ..... **10,15 €/chéquier**
- Fabrication de lettres-chèques ..... **Nous consulter**

(1) sous réserve d'acceptation

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).

(3) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

## CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes (hors offres groupées de services)

	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	<b>58,00 €/an</b>	<b>58,00 €/an</b>
Carte Visa Gold Business	-	<b>150,00 €/an</b>
Carte Visa Platinum	-	<b>256,00 €/an</b>

- Carte de retrait Associatis..... **23,00 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique ..... **58,00 €/an**
- Carte Visa Business Associatis ..... **58,00 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »)..... **Gratuit**
- E-carte bleue ..... **13,80 €/an**
- Carte Nomea ..... **27,00 €/an**
- Carte Equilibra ..... **27,00 €/an**
- Carte Visa à contrôle de solde systématique ..... **48,00 €/an**

- Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance ..... **14,30 €**
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel ..... **11,20 €**
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec AR (ajustable selon frais postaux). **20,25 €/envoi**
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement<sup>(1)</sup>..... **31,70 €**

**CARTE ACHAT PUBLIC**..... **Nous consulter**

### BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

**CARTE CORPORATE**..... **Nous consulter**

### BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

## ASSURANCES

### BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus »<sup>(1)(2)</sup> couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus »<sup>(1)(2)</sup>..... **20,30 €/an/compte**
- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif<sup>(1)(2)</sup>..... **16,30 €/an/compte**

## > 1.7. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

### SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

### BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service
  - SP PLUS..... **175,00 € TVA**
  - JePaieEnLigne ..... **175,00 € TVA**
  - Jepaieenligne EXPRESS..... **50,00 € TVA**
- Abonnement mensuel
  - SP PLUS..... **19,00 € TVA**
  - JePaieEnLigne ..... **19,00 € TVA**
  - Jepaieenligne EXPRESS<sup>(3)</sup>..... **5,00 € TVA**
- Frais liés aux transactions
  - Transactions..... **0,13 €/transaction**
  - Commission monétique sur paiement ..... **Nous consulter**
  - Frais de traitement sur impayés cartes bancaires..... **Nous consulter**
- Options SP Plus
  - Paiement VPC ..... **5,00 €/mois TVA**
  - Paiement par identifiant<sup>(4)</sup>..... **15,00 €/mois TVA**
  - Paiement par fichier<sup>(4)</sup>..... **15,00 €/mois TVA**
  - Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect ..... **Nous consulter**
  - Cartes privatives<sup>(4)</sup> (Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal)..... **5,00 €/mois TVA**
  - Push mail push SMS..... **5,00 €/mois TVA**

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

(3) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

(4) Sauf Secteur Public.

- Web Services.....	500,00 €/mois <b>TVA</b>
- Acceptation Paypal.....	Nous consulter
- Pilotage risques niveau 1.....	15,00 €/mois <b>TVA</b>
- Pilotage risques niveau 2.....	10,00 €/mois <b>TVA</b>
- Fichier reporting.....	5,00 €/mois <b>TVA</b>
- Personnalisation page de paiement.....	Gratuit
- Rapprochement bancaire visuel <sup>(1)</sup> .....	10,00 €/mois <b>TVA</b>
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier <sup>(1)</sup> .....	20,00 €/mois <b>TVA</b>
- Rapprochement des impayés visuel <sup>(1)</sup> .....	10,00 €/mois <b>TVA</b>
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier <sup>(1)</sup> .....	20,00 €/mois <b>TVA</b>
- Service saisonnier.....	10,00 €/mois <b>TVA</b>

**PAYPLUG<sup>(2)</sup>**..... Nous consulter

### BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug.  
Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Épargne.

■ Option PayLater<sup>(3)</sup>..... Nous consulter

### IZ E-COMMERCE<sup>(4)</sup>

### BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet.  
Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

### ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur	
- Ouverture/clôture de dossier.....	Nous consulter
- Taux de commission.....	Nous consulter
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC).....	Gratuit
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC).....	Gratuit
- Location de terminaux de paiement électronique (TPE)	

(1) Sauf Secteur Public.

(2) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerce conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.

(4) IZ E-Commerce, service de la société Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

### BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal IP (raccordé à internet).....	À partir de 16,00 €/mois <b>TVA</b>
- Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus).....	À partir de 25,00 €/mois <b>TVA</b>
- Terminal Premium (Android).....	À partir de 29,90 €/mois <b>TVA</b>

### TAP TO PAY

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store.

Abonnement.....	4,90 €/mois
Commission monétique carte réseau.....	1,25 %
Commission monétique carte UE.....	1,25 %
Commission monétique cartes commerciales.....	2,50 %
Commission monétique cartes étrangères.....	2,50 %
Coût fixe par transaction.....	0,15 €

### Prestations associées ou complémentaires

- Rouleaux TPE – A commander sur mes-consommables.fr.....	A partir de 16,00 €/mois
- Solution d'édition/lecture de chèques.....	À partir de 15,00 €/mois <b>TVA</b>
- Frais d'ouverture de dossier chèque.....	50,00 € <b>TVA</b>
- Frais de chargement logiciel spécifique.....	A partir de 30,00 € <b>TVA</b>
- Frais de rupture de contrat de location TPE.....	Nous consulter <b>TVA</b>
- Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage.....	Nous consulter <b>TVA</b>
- Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire.....	Gratuit
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire.....	13,15 €/trimestre
- Relevé d'édition monétique journalier.....	54,80 €/trimestre
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires.....	66,00 €/impayé
- Frais sur contrats inactifs.....	25,00 €/an
- Carte de domiciliation.....	5,00 €/carte

**PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY<sup>(1)</sup>**..... Nous consulter

**PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT<sup>(2)</sup>**..... Nous consulter

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

# 1 BANQUE AU QUOTIDIEN

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

**PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES** ..... Nous consulter **TVA**

## BON À SAVOIR :

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

**SMILE&PAY<sup>(1)</sup>** ..... Nous consulter

### DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

### HEOH <sup>(2)</sup>

■ L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement ..... **Nous consulter**

(1) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

(2) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

# 2 LES FINANCEMENTS



## > 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

### FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (CRÉATION ET RENOUELEMENT DU CONCOURS)\*

■ Entreprises.....	1,00 % min. 200€
■ Économie sociale.....	1,00 % min. 200€

### DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé	
- Frais de mise en place.....	1,00 %/an min.200€
- Taux d'intérêt <sup>(1)</sup> .....	Taux d'intérêt conventionnel
- Seuil de perception d'agios.....	5,00 € / trimestre
- Commission d'engagement.....	Nous consulter
Commission calculée <b>lors de la mise en place du crédit</b> en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue <b>annuellement ou trimestriellement</b> .	
- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client).....	+4 points dans la limite du taux réglementaire

■ Découvert non autorisé	
- Taux d'intérêt <sup>(2)</sup> .....	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur
■ Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel).....	Nous consulter

### COMMISSIONS<sup>(3)</sup>

■ Commission sur le plus fort découvert.....	0,15 %/trimestre
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.	
■ Commission d'immobilisation.....	1,75 % maximum
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.	

### ESCOMPTE<sup>(4)</sup>

■ Frais de dossier.....	1% min 100 €
■ Taux d'intérêt <sup>(5)</sup> .....	Nous consulter
■ Minimum d'intérêts perçus.....	8,10€ / effet
■ Commission sur billet financier.....	39,50€ / dossier

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

\* Pour les clients transférés vers la Banque de l'Orme, il convient de se référer aux « Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme »

# 2 LES FINANCEMENTS

## MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)\*

### BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

■ Frais de dossier .....	<b>1% min 100,00 €</b>
■ Commission de bordereau .....	<b>20,30 €</b>
■ Commission de notification/courrier .....	<b>25,30 €</b>
■ Commission par créance cédée .....	<b>5,10 €</b>
■ Commission de relance Dailly .....	<b>25,30 €</b>
■ Commission de renouvellement ou prorogation .....	<b>20,30 €</b>
■ Commission d'envoi à l'acceptation .....	<b>Nous consulter</b>
■ Commission de mise en impayé .....	<b>25,30 €</b>
■ Edition d'échéancier de créance .....	<b>2,60 €</b>
<b>GESTION DU POSTE CLIENTS .....</b>	<b>Nous consulter</b>

### BON À SAVOIR : financement de vos factures

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

■ Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client .....	<b>Nous consulter</b>
- Commission de financement .....	<b>Nous consulter TVA</b>
- Commission d'affacturage .....	<b>Nous consulter TVA</b>
■ Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture .....	<b>Nous consulter</b>
■ Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales .....	<b>Nous consulter</b>
■ Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects (sous réserve de disponibilité de l'offre) .....	<b>Nous consulter TVA</b>
<b>LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC) .....</b>	<b>Nous consulter</b>
<b>FINANCEMENT DES STOCKS .....</b>	<b>Nous consulter</b>
<b>AVAL DE TRAITE .....</b>	<b>Nous consulter</b>

\* Pour les clients transférés vers la Banque de l'Orme, il convient de se référer aux « Conditions et tarifs des opérations et services bancaires Banque de l'Orme »

## > 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (EPS)

### CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

	Cautions bancaires	Garanties à 1 <sup>ère</sup> demande
Commission d'engagement annuelle payable d'avance		
Minimum	1 %	2 %
Maximum	3 %	3 %
Frais d'émission d'un acte simple	<b>1 % min 61 €</b>	<b>1 % min 61 €</b>
Frais d'émission d'une acte complexe	<b>Min 102 € / acte</b>	<b>Min 102 € / acte</b>

### AUTRES TARIFS

■ Avenant à la caution bancaire (modification de l'acte d'origine) .....	<b>102,00 €</b>
■ Mainlevée ou dénonciation d'engagement par signature .....	<b>102,00 €</b>
■ Mainlevée anticipée d'un EPS sur production d'un justificatif .....	<b>61,00 €</b>
■ Mainlevée anticipée d'un EPS sans production d'un justificatif (acte soumis à l'accord préalable de la Caisse d'Épargne) .....	<b>92,00 €</b>
■ Relance pour obtention mainlevée .....	<b>20,00 €</b>

### GARANTIE DE MARCHÉ

Cautions de marché, accises, agro-alimentaire, douane, professions réglementées..... **Nous consulter**

## > 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### FRAIS DE MISE EN PLACE

■ Frais de dossier crédit	
- Prêt moyen-long terme .....	<b>1 % min. 200€</b>
■ Commission annuelle d'engagement	
- Prêt moyen-long terme .....	<b>1 % min. 1500€</b>
■ Prêt à impact (offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière) .....	<b>Nous consulter</b>

### NUMAIRC

■ Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public .....	<b>Tarification en ligne sur <a href="http://www.caisse-epargne.fr/souscrire/pre-collectivites">www.caisse-epargne.fr/souscrire/pre-collectivites</a><sup>(1)</sup></b>
---	---

### OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

■ Édition de justificatif d'intérêts payés en centre d'affaires .....	<b>Gratuit</b>
■ Édition de justificatif d'intérêts payés, envoi en recommandé .....	<b>6,60 €</b>
■ Réédition de contrat à la demande du client .....	<b>61,00 €</b>
■ Réédition du tableau d'amortissement .....	<b>31,00 €</b>
■ Frais d'annulation de prêt après rédaction du contrat .....	<b>100,00 €</b>
■ Commission de non utilisation .....	<b>Nous consulter</b>
■ Commission de dédit partiel .....	<b>100,00 €</b>

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

# 2 LES FINANCEMENTS

■ Demande d'opposition au prix de vente.....	<b>102,00 €</b>
■ Simulation de décompte de remboursement anticipé.....	<b>102,00 €</b>
■ Indemnité de remboursement anticipé.....	<b>Selon contrat</b>
■ Indemnité de réaménagement.....	<b>Selon contrat</b>
■ Intérêts de retard sur échéance de prêt.....	<b>Selon contrat</b>
■ Changement de numéro de compte de prélèvement.....	<b>16,20 €</b>
■ Avenant de changement de quantième (date d'échéance).....	<b>102,00 €</b>
■ Avenant financier (changement de taux).....	<b>1% du capital restant dû min. 912,00 €</b>
■ Avenant d'assurances (modification).....	<b>1% du capital restant dû min. 507,00 €</b>
■ Avenant de garanties (modification).....	<b>1% du capital restant dû min. 507,00 €</b>
■ Avenant de réduction de durée de prêt.....	<b>1% du capital restant dû min. 507,00 €</b>
■ Avenant de réaménagement de prêt (augmentation durée, report échéances).....	<b>1% du capital restant dû min. 507,00 €</b>
■ Attestations diverses sur crédit en cours.....	<b>20,00 €</b>

**ASSURANCE DES EMPRUNTEURS<sup>(1)</sup>**..... **Nous consulter**

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

## GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Prise de garanties société de caution mutuelle.....	<b>Nous consulter</b>
■ Frais de garantie caution personne physique ou morale.....	<b>102,00 € / acte</b>
■ Prise de garantie pour le compte d'un pool bancaire.....	<b>A partir de 3 500€</b>
■ Engagement de non cession de parts.....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Promesse d'affectation hypothécaire.....	<b>Nous consulter</b>
■ Gage sur véhicule automobile.....	<b>175,00 €</b>
■ Gage matériel et outillage sous seing privé ou gage sans dépossession.....	<b>325,00 €</b>
■ Convention de blocage de compte-courant associé.....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Nantissement de produits détenus en CEPAL.....	<b>200,00 €/acte</b>
■ Nantissement de produits détenus hors CEPAL.....	<b>253,00 €/acte</b>
■ Nantissement de fonds de commerce.....	<b>325,00 €/acte</b>
■ Nantissement de parts sociales.....	<b>330,00 €/acte</b>
■ Nantissement de parts sociales de sociétés non cotées.....	<b>102,00 €/acte</b>

■ Délégation de loyers.....	<b>36,00 €</b>
■ Délégation de contrat d'assurance.....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Délégation d'assurance emprunteur.....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Cession Dailly.....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Mainlevée totale ou partielle d'une sûreté réelle ou personnelle.....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Frais de renouvellement de garantie (hors Greffe et Impôts).....	<b>102,00 €/acte</b>
■ Fiducie sûreté.....	<b>Nous consulter</b>
■ Autres actes.....	<b>Nous consulter</b>

## 2.4. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

### FINANCEMENTS

■ Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier).....	<b>0,30 % min. 1500 €</b>
■ Commission d'engagement sur autorisation de crédit.....	<b>1,00 %</b> (Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)
■ Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours.....	<b>0,30 % min. 1500 €</b> (Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours)
■ Frais de modification contractuelle.....	<b>Nous consulter</b>

### CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garanties Financières d'Achèvement (GFA)	
- GFA vente au détail (en % du CA TTC).....	<b>1,00 %</b>
- GFA vente en bloc (en % du CA TTC).....	<b>0,80 %</b>
- GFA VRD <sup>(1)</sup> (en % de l'assiette de la caution).....	<b>1,50% min. 1500 €</b>
■ Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution).....	<b>De 1% à 2%</b>

### AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

■ Frais de visite de chantier.....	<b>Nous consulter TVA</b>
■ Frais d'estimation de bien.....	<b>Nous consulter TVA</b>

### COMPTE RÉSERVATAIRE

■ Ouverture et gestion de compte réservataire.....	<b>Gratuit</b>
--	----------------

## > 2.5. FINANCEMENT LOCATIF

**CRÉDIT BAIL IMMOBILIER**..... **Nous consulter TVA**

### CRÉDIT BAIL MOBILIER **TVA**

■ Frais de dossier (montant HT du matériel).....	<b>2,00 % min. 50,00 €</b>
■ Publicité légale crédit-bail location (greffe du tribunal de commerce). Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.....	<b>23,00 €</b>
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant de financement).....	<b>250,00 €</b>
■ Annulation ou modification d'assurance.....	<b>50,00 €</b>

(1) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(1) Voirie, Réseau, Divers.



## 2 LES FINANCEMENTS

■ Mainlevée d'opposition :	
- Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe .....	<b>Gratuit</b>
- Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe .....	<b>150,00 €</b>
■ Gestion d'un sinistre matériel :	
- Contrat de crédit bail couvert par notre assurance groupe .....	<b>Gratuit</b>
- Contrat de crédit bail non couvert par notre assurance groupe .....	<b>150,00 €</b>
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) .....	<b>50,00 €</b>
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° SIREN) .....	<b>35,00 €</b>
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat) .....	<b>50,00 €</b>
■ Radiation de publicité ou de gage <sup>(1)</sup> .....	<b>35,00 €</b>
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires) .....	<b>50,00 €</b>
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement <sup>(2)</sup> .....	<b>50,00 €</b>
■ Changement de mode de règlement	
- De chèque ou virement à prélèvement .....	<b>Gratuit</b>
- De prélèvement à chèque .....	<b>250,00 €</b>
- De prélèvement à virement .....	<b>250,00 €</b>
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet <sup>(1)</sup> .....	<b>50,00 € (1<sup>re</sup> demande gratuite)</b>
■ Attestations diverses (crédit d'impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire <sup>(1)</sup> .....	<b>50,00 €</b>
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes...) .....	<b>75,00 €</b>
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Modification du plan de remboursement .....	<b>250,00 €</b>
■ Modification ou mainlevée de garantie <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous-location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat <sup>(1)</sup> .....	<b>250,00 €</b>
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire .....	<b>50,00 €</b>
<b>LEASE BACK</b> .....	<b>Nous consulter</b>
<b>LOCATION LONGUE DURÉE</b> .....	<b>Nous consulter TVA</b>

### > 2.6. COUVERTURE DE TAUX

**INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME** ..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.



## 3 LES PLACEMENTS



### **BON À SAVOIR :**

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.



### > 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

#### **DÉPÔT À TERME**

- CAT à taux fixe ..... **Nous consulter**
- CAT Vert ..... **Nous consulter**

- **Définition** : compte à terme à taux progressif dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif

- CAT à taux progressif ..... **Nous consulter**
- **Définition** : compte à terme à taux progressif dont la somme déposée demeure bloquée jusqu'au terme prévu lors de la souscription

**LIVRET A** ..... **Nous consulter**

**CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL** ..... **Nous consulter**

- **Frais** de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

- Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel

**PARTS SOCIALES** ..... **Nous consulter**

### > 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

#### **OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)**



### **BON À SAVOIR :**

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



# 3 LES PLACEMENTS

## GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
  - Intégral Cash Trésorerie ..... **Nous consulter**

### BON À SAVOIR :

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

## GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ..... **Nous consulter TVA**

## CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux ..... **Nous consulter**

## > 3.3. COMPTES TITRES

### BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

## DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12)

- Titres hors groupe BPCE
  - Frais fixe par ligne ..... **4,00 € TVA**
  - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille ..... **0,35 %**
  - Minimum de perception/compte ..... **30,00 €/an TVA**
  - Maximum de perception/compte ..... **375,00 €/an TVA**
- Titres du groupe BPCE ..... **22,08 € TVA**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) ..... **Application des droits de garde dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel) TVA**

Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

## ORDRES DE BOURSE<sup>(1)</sup>

	En centre d'affaires	Par téléphone <sup>(2)</sup>	Par internet <sup>(3)</sup>
Taux de courtage	<b>1,60 %</b>	<b>1,60 %</b>	<b>0,50 %</b>
Minimum de perception	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>7,30 €</b>
Ordre non exécuté	<b>Gratuit</b>		
Ordre annulé	<b>Gratuit</b>		

- Opérations sur valeurs étrangères ..... **Nous consulter**

## ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC réseau groupe BPCE ..... **Nous consulter**
- Opérations OPC d'un autre réseau ..... **35,00 € + frais d'émetteur**

## GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres ..... **Gratuit**
- Relevé trimestriel ..... **Gratuit**
- Attestation de plus-values sur demande client ..... **Gratuit TVA**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) ..... **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) ..... **10,00 € TVA**
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
- Transfert vers une autre banque ..... **95,83 € TVA**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) ..... **Nous consulter**
- Autres recherches ..... **Nous consulter TVA**
- Clôture de compte-titres ..... **Gratuit**

## PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES

- GRANDS INVESTISSEMENTS ..... **Nous consulter TVA**

(1) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(2) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

# 4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



## BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

## > 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Epargne Salariale (Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement) Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **Nous consulter**

## BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Primiissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services ..... **Nous consulter** TVA

Les offres Titres de services de la Bimpli<sup>(1)</sup>, proposés par la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Bimpli Resto » <sup>(1)</sup> (carte et chèque)
- Titre Cadeau « Bimpli Cado » <sup>(1)</sup> (carte et chèque)

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**

## BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

- Assurance santé collective<sup>(3)</sup> ..... **Nous consulter**

(1) Services fournis par Swile et distribué par la Caisse d'Épargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.  
(2) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.  
(3) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Protection Homme Clé<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**

## BON À SAVOIR :

Protection Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants<sup>(2)</sup> ..... **Nous consulter**

## BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

(1) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.  
(2) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

## > 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
  - Couverture de risque de taux  
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt. .... **Nous consulter**
  - Couverture de risque de change  
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions. .... **Nous consulter**
  - Couverture de risque de matière première  
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Epargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité. .... **Nous consulter**
- Opérations financières ..... **Nous consulter**
  - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises ..... **Nous consulter**

## > 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel ..... **Nous consulter**

### **BON À SAVOIR :**

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés ..... **Nous consulter**

### **BON À SAVOIR :**

La Caisse d'Epargne propose aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires ..... **Nous consulter**

### **BON À SAVOIR :**

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

## > 4.4. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

## > 4.5. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

## > 4.6. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Caisse d'Epargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, la Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

# 5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



## > 5.1. TENUE DE COMPTE

### COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés ..... **70,00 €/mois**
- Commission de mouvement
  - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre ..... **0,20%**

**PORTAIL TRADE** ..... **Nous consulter**

**BON À SAVOIR :**  
Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export).

■ Garanties internationales ..... **Nous consulter**

## > 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

### CARTES

Se reporter à la page 20 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

### ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

De l'EEE (Espace économique européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

- Virement PAPIER
  - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **5,10 €**
- Virement TÉLÉTRANSMIS
  - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **0,18 €**

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	<b>0,10% min 20€</b>	<b>16,00 €</b>
b) Commission de change si virement en devises	<b>0,10 %</b>	<b>0,10 %</b>
- Minimum de perception	<b>20,00€</b>	<b>20,00€</b>
- Maximum de perception	<b>120,00 €</b>	<b>120,00 €</b>
Minimum de perception si devises (a + b)	<b>40,00 €</b>	<b>36,00 €</b>

### DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
  - Virement émis avec ou sans change ..... **J = date de débit en compte**
- Autres opérations
  - Transfert ..... **J - x**

### PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER (Sous réserve de disponibilité)

- a) Commission de services ..... **20,00 €**

- b) Commission de change si chèque en devises ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception ..... **20,00 €**
  - Maximum de perception ..... **120,00 €**
- Minimum de perception si devises (a + b) ..... **40,00 €**
- Maximum de perception si devises (a + b) ..... **140,00 €**

**FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER** ..... **Coût réel**

### REMISES LIBRES IMPORT

- Commission d'encaissement ..... **0,20 % min. 60 €**
- Commission d'acceptation ..... **0,20 % min. 60 €**
- Commission d'aval ..... **45,00 €**
- Commission de modification ..... **45,00 €**
- Commission de clôture ..... **30,00 €**
- Frais d'impayé ..... **80,00 €**

### REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'encaissement ..... **0,20 % min. 60 €**
- Commission d'acceptation ..... **0,20 % min. 60 €**
- Commission d'aval ..... **45,00 €**
- Commission de modification ..... **45,00 €**
- Commission de clôture ..... **30,00 €**
- Frais d'impayé ..... **80,00 €**
- Autres commissions (prorogation, avis de sort...) ..... **45,00 €**

### CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible ..... **0,25 % min. 120 €**
- Commission de prorogation ou augmentation du montant/trimestre indivisible ..... **0,25 % min. 120 €**
- Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant) ..... **120,00 €**
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents ..... **0,15 % min. 120 €**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible ..... **0,25 % min. 120 €**
- Frais supplémentaire d'étude/rédaction de projet ..... **120,00 €**
- Frais d'irrégularité<sup>(1)</sup> (à la charge de l'exportateur) ..... **120,00 €**
- Émission d'une cession bancaire ..... **80,00 €**
- Frais de port express ..... **30,00 € TVA**
- Frais Swift ..... **40,00 € TVA**
- Frais de mise en place UPAS ..... **260,00 €**

### GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBL C'S) IMPORT (ÉMISES)

- Commission d'ouverture / trimestre indivisible (montant, durée) ..... **0,25 % min. 120 €**
- Commission de prorogation ou augmentation de montant ..... **0,25 % min. 120 €**
- Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant) ..... **0,25 % min. 120 €**
- Commission de paiement / mise en jeu ..... **0,15 % min. 120 €**
- Frais d'acte complexe(selon complexité) ..... **min. 120,00 €**

(1) Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis.

## > 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN ..... **Gratuit**

### RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

- a) Frais par virement..... **16,00 €**
- b) Commission de change si virement en devises ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception..... **20,00 €**
  - Maximum de perception..... **120,00 €**
  - Minimum de perception si devises (a + b) ..... **36,00 €**
  - Minimum de perception si devises (a + b) ..... **136,00 €**
  - Attestation virement international..... **10,00 €**

### DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
  - Rapatriement sans change ..... **J = date de réception des fonds**
  - Rapatriement avec change ..... **J + 2 (délai de change)**

### ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS ET EN DEVICES (sous réserve de disponibilité)

- a) Commission de services..... **20,00 €**
- b) Commission de change si chèque en devises ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception..... **20,00 €**
  - Maximum de perception..... **120,00 €**
  - Minimum de perception si devises (a + b)..... **40,00 €**
  - Maximum de perception si devises (a + b)..... **140,00 €**
  - Chèque étranger remis à l'encaissement impayé..... **25,00 € + frais de banque étrangère**

### DÉLAIS D'ENCAISSEMENT APPLIQUÉS AUX CHÈQUES

- En crédit sauf bonne fin : remise chèque en euros payable dans l'U.E..... **8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence par le client**
- En crédit sauf bonne fin : remise chèque en euros payable hors U.E. .... **14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence par le client**
- En crédit après encaissements : remise chèque en euros payable à l'étranger ..... **Les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne**

**FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER..... Coût réel**

**CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER... Nous consulter**

### ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission d'encaissement..... **0,15 % min. 30 €**
- Commission d'acceptation ..... **80,00 €**
- Frais de relance ..... **60,00 €**
- Commission de modification ..... **80,00 €**
- Commission de clôture ..... **30,00 €**
- Frais d'impayé..... **80,00 €**
- Frais Swift..... **40,00 € TVA**
- Frais de courrier express ..... **30,00 € TVA**

### REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement..... **0,20 % min. 65 €**
- Commission d'acceptation ..... **80,00 €**
- Frais de relance ..... **60,00 €**
- Commission de modification ..... **80,00 €**
- Commission de clôture ..... **30,00 €**
- Frais d'impayé..... **80,00 €**
- Frais Swift..... **40,00 € TVA**
- Frais de courrier express..... **30,00 € TVA**

### CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission de notification..... **0,10 % min. 120 €**
- Commission de modification ..... **120,00 €**
- Commission de levée de document ..... **80,00 €**
- Frais d'intervention ..... **80,00 €**
- Commission de transfert..... **45,00 €**
- Commission de confirmation (en fonction du pays et de la banque) nous consulter - perception par trimestre indivisible..... **Nous consulter**
- Commission d'acceptation et paiement différé..... **0,25 % min. 120 €**
- Frais divers..... **80,00 €**
- Courrier express ..... **30,00 € TVA**
- Frais Swift..... **40,00 € TVA**
- Frais de prévérification..... **120,00 €**

### GARNTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) EXPORT (REÇUES)

- Commission de notification..... **0,15 % min. 120 €**
- Commission de modification ..... **A partir de 120 €**
- Commission de confirmation (pour les SBLC's) ..... **Nous consulter**
- Commission de paiement / utilisation..... **0,15 % min. 120 €**

## > 5.4. FINANCEMENTS A L'INTERNATIONAL

### MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE À L'ÉTRANGER)

■ Commission de mise en place.....	0,15 % min 120€
■ Prorogation .....	45,00 €
■ Remboursement anticipé .....	45,00 €

### AVANCES EN DEVICES

■ Commission de mise en place.....	0,20 % min 120€
■ Frais de tirage.....	Nous consulter
■ Prorogation .....	45,00 €
■ Remboursement anticipé .....	45,00 €

## > 5.5. ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

■ Réception de MT101 en provenance de banques tierces	
- Abonnement mensuel .....	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des banques tierces .....	Nous consulter

## > 5.6. OPÉRATIONS DE CHANGE

■ Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change).....	Gratuit
--	---------

### CHANGE AU COMPTANT

■ Commission de change .....	0,10%
- Minimum de perception.....	20,00€
- Maximum de perception .....	120,00 €

### CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

■ Frais de mise en place .....	40,00 €
■ Commission de change .....	0,10%
- Minimum de perception .....	20,00€
- Maximum de perception .....	120,00 €

SWAP DE CHANGE .....	Nous consulter
----------------------	----------------

### SERVICES (CHANGE A TERME ET SWAP DE CHANGE)

■ Levées anticipées .....	35,00 € / levée
■ Prorogations.....	35,00 € / levée

## > 5.7. CHANGE MANUEL

### ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

■ Commission de change.....	Selon cours
■ Frais par commande de devises inférieure à 100 €.....	5,00 €
■ Frais par rachat de devises inférieur à 50 €.....	5,00 €

## > 5.8. OFFRE COFACE..... Nous consulter

### BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

## > 5.9. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL..... Nous consulter

### BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne à travers ses Partenaires Pramex et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

# 6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



## > 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

- Frais de recherche de documents (selon durée et complexité) ..... **A partir de 15,00 € TVA**
- Historique de compte (selon durée) ..... **A partir de 15,00 € TVA**

## > 6.2. OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

- Recherche sur demande d'administration fiscale ..... **Selon complexité TVA**

## > 6.3. LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort selon contenance  
Plafond maximal de dépôts garantis : 30 000 €, sauf dispositions contraires
  - Petit ..... **125,00 €**
  - Moyen ..... **183,33 €**
  - Grand ..... **233,33 €**
  - Très grand ..... **275,00 €**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Frais réels/ouverture**

## > 6.4. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollection de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service ..... **Nous consulter TVA**

## > 6.5. IPAIDTHAT<sup>(1)</sup>

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

- iPaidThat<sup>(1)</sup> ..... **Nous consulter**

# 7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



## > 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention ..... **10,45 €/opération**
  - Dans la limite d'un plafond journalier de ..... **62,70 €**

## > 7.2. LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)<sup>(1)</sup> ..... **11,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
  - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
  - Frais de dossier
  - Les frais de rejet de chèque
  - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
  - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
  - Déclaration Banque de France
  - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
  - Délivrance d'un certificat de non-paiement
  - Blocage de provision
  - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

- Pour un chèque < ou égal à 50,00 € ..... **19,55 €<sup>(2)</sup>**
- Pour un chèque > à 50,00 € ..... **39,55 €<sup>(2)</sup>**

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 79,10 €)

- Chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **25,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **26,00 €**

## > 7.3. LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)<sup>(1)</sup> ..... **11,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant :
  - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
  - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
  - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphais - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE

# 7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



qui est prélevée séparément

- Prélèvement inférieur à 20,00 € .....	<b>Montant de l'opération</b>
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € .....	<b>9,55 €<sup>(2)</sup></b>
- Frais dans la limite d'un plafond de .....	<b>2 opérations/jour</b>
■ Rejet d'un effet pour défaut de provision <sup>(2)</sup> .....	<b>20,20 €</b>

## > 7.4. LES INCIDENTS LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire ..... **20,80 €**

## > 7.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 1<sup>re</sup> lettre. **8,50 €**
- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé 2<sup>e</sup> lettre. **18,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur<sup>(1)</sup> .....
- 10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 100 €
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire<sup>(1)</sup> ..... **131,30 €**

## > 7.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur ..... **20,80 €**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur ..... **26,35 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif ..... **38,50 €/opération**
- Opposition tout prélèvement ..... **30,90 €/opération**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

# 8 LEXIQUE



## AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

## BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

## CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

## COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

## COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

## COMMISSION D'IMMOBILISATION

## SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

## COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

## COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

## COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

## COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

## COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de

créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,

- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

### DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

### DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

### EDI

Échange de Données Informatisées.

### FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

### INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

### OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

### REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

### RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

### SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

### TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

### ZONE EURO - ZONE SEPA

### SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

### LEXIQUE SEPA

#### CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

### CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

### ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

### LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

### LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

### OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

### PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance,

# 8 LEXIQUE

facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

## RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

## RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

## RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

## R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet »

au niveau interbancaire,

- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

## RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

## SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

## SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

# 9 LES NUMÉROS UTILES

## > 9.1. CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

### ASSISTANCE TECHNIQUE :

- ↳ EDI : [service.flux@cepal.caisse-epargne.fr](mailto:service.flux@cepal.caisse-epargne.fr) - 04 43 57 10 07
- ↳ Autres sujets : contacter directement l'assistant(e) de votre chargé(e) d'affaires

## > 9.2. CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

### ↳ PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :

**09 69 36 39 39** Service gratuit + prix appel

Ou sur CE net par internet - [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®   sur [www.m.caisse-epargne.fr](http://www.m.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup>

## > 9.3. MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

### ↳ TECHNIQUE (TPE) : DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H

**09 69 39 16 17** Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécopie et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

↳ SAV : **0 825 888 613** Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

# 10 RÉSOUDRE UN LITIGE



## > 10.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

**EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE**, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin  
Service Clients BDR  
63 rue Montlosier - 63961 Clermont-Ferrand cedex 9  
[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup> (région Auvergne Limousin)  
rubrique : «votre-banque/reclamation-et-mediation»

**Tél. 09 69 36 27 38<sup>(2)</sup>**

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

## > 10.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du Service Clients BDR, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

### ■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)<sup>(3)</sup>.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :  
Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02  
<http://www.amf-france.org>

### ■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)<sup>(1)</sup>

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

### ■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

**EN DERNIER RECOURS**, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

## > 10.3. POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

**[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(1)</sup> > Région Auvergne Limousin**

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(2) Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

(3) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (coût selon fournisseur d'accès internet).

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification  
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :  
**[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**<sup>(1)</sup>



(1)Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet



Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital social de 360 000 000 euros – Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand – 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand – Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 – Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme (Identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB BPCE – SIRET 493 455 042)  
Crédit photos : AdobeStock. Edep 07.2023.33205.